

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N° 512722-KFW

Contrôle technique des travaux de rénovation énergétique de la climatisation individuelle au profit de 42 établissements publics

Pays : Tunisie

Projet : Transition Énergétique dans les Etablissements Publics

Mai 2025

AON : 512722– KFW

Le Gouvernement Tunisien a reçu un financement de la KfW pour financer le coût du Projet Transition Énergétique dans les Etablissements Publics (TEEP), et à l'intention d'affecter une partie du produit aux paiements au titre des contrats pour le Contrôle technique des travaux de rénovation énergétique de la climatisation individuelle au profit de 42 établissements publics, réparti en 2 lots comme suit :

Lot	Nombre d'établissements	Nombre approximatif de climatiseurs
Lot 1	29	2 770
Lot 2	13	3 450

Tout Soumissionnaire peut participer à un ou à plusieurs lots et être retenu pour un ou plusieurs lots à condition de répondre aux critères de chiffre d'affaires cumulé et de l'effectif technique spécifique à chaque lot.

Ces contrats seront financés conjointement avec le Fonds de Transition Énergétique (FTE).

Le processus d'appel d'offres est régi par les directives de la KfW.

L'Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Énergie (ANME) sollicite des Offres sous pli fermé de la part de Cabinets éligibles pour le Contrôle technique des travaux de rénovation énergétique de la climatisation individuelle.

L'Appel d'Offres est mené au moyen de la procédure d'Appel d'Offres National avec les qualifications spécifiées dans les lignes directrices de la KfW en matière de passation de marchés ("lignes directrices de KfW").

Les Cabinets/Groupements éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de :

L'Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Énergie

teep@anme.nat.tn

Un ensemble complet de documents d'Appel d'offres est disponible pour les Cabinets/Groupements intéressés au Siège de l'ANME (1, Rue du Japon – Cité administrative – Montplaisir Tunis) pendant les horaires administratifs du travail ou à télécharger gratuitement du site de l'ANME : www.anme.tn

Les documents d'appel d'offres reçus de l'Acheteur ne sont pas transférables.

Les Offres doivent être livrées à l'adresse indiquée dans la clause 15.6 de la fiche technique du Dossier d'Appel d'Offres au plus tard **le 30 Juin 2025 à 10h** Les Soumissions seront ouvertes en séance publique en présence des représentants désignés des Soumissionnaires.

Les offres (dossier administratif et propositions techniques) seront ouvertes en séance publique en présence des représentants désignés des Soumissionnaires **le 30 Juin 2025 à 11h** conformément à la clause 17.1 de la fiche technique du DAO.

